

Liste des affaires au conseil municipal du 24 novembre 2016
--

*Appel nominal,
Désignation d'un secrétaire de séance,
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2016,*

2016-105 Installation d'un conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-106 Modification de la composition des groupes d'élus du conseil municipal

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-107 Modification des représentants au sein des commissions et instances municipales

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-108 Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Monsieur PIARD

2016-109 Actualisation du règlement des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires

Rapporteur : Monsieur ROUSSEAU

2016-110 Demande de subvention à la Région Ile-de-France dans le cadre du projet « Les enfants et la communication non violente »

Rapporteur : Monsieur ROUSSEAU

2016-111 Sollicitation du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour le projet Ruban vert

Rapporteur : Monsieur BANBUCK

2016-112 Association Rédige Assistance : demande de subvention pour l'année 2016

Rapporteur : Madame ALESSANDRINI

2016-113 Recrutement du responsable du Centre de PMI – Puéricultrice contractuelle (cadre A)

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

2016-114 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur NICOLLE

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-105

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par M.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Madame Alexandra CAPUANO m'a adressé, le 30 septembre dernier par courrier, sa démission de son mandat de conseillère municipale. Elle occupait cette fonction depuis le 4 avril 2014.

Madame Alexandra CAPUANO avait été élue en 2014 sur la liste «Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre opposition municipale UMP et divers droite».

Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste.

Le candidat suivant de la liste, Monsieur Jacques POIRSON, a été sollicité et devient donc de fait conseiller municipal.

Je le déclare installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-106

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :
Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Nous venons d'accueillir Monsieur Jacques POIRSON en qualité de conseiller municipal, suite à la démission de Madame Alexandra CAPUANO.

Monsieur Jacques POIRSON ne m'ayant pas informé de sa volonté de rejoindre un des groupes d'élus du conseil municipal, il est déclaré non inscrit.

Il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus du conseil municipal conformément à l'article 33 du règlement intérieur du conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte de cette nouvelle composition :

GROUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES

LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK
- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT
- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD

Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI

Vice-président : Jérôme GIBLIN

GROUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI-LALOUPO
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Présidente : Nadia MERSALI-LALOUPO

GROUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER
Vice-présidente : Léna AMOURA

GROUPE DIVERS DROITE OPPOSITION MUNICIPALE AU KREMLIN-BICÊTRE

- Léa MORGANT
- Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET
- Rose-Marie LOEMBE

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET
Vice-président : Pascal REISSER

GROUPE MODEM ET CENTRISTES

- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI
Vice-président : Bernard AUBAGUE

NON INSCRIT :

- Jacques POIRSON

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 33 du règlement intérieur adopté le 29 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Vu la lettre de démission de Madame Alexandra CAPUANO réceptionnée par Monsieur le Maire en date du 30 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

_____ DECIDE _____

Article unique De prendre acte de la composition des groupes d'élus du conseil municipal telle que présentée ci-dessous :

GROUPE MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN, PARTI RADICAL DE GAUCHE ET PERSONNALITES LOCALES

- Rose ALESSANDRINI
- Jean-François BANBUCK

- Sarah BENBELKACEM
- Cécile BOUCHER
- Ghania LATEB
- Jean-Luc LAURENT
- Ludwig LOISON-ROBERT
- Jean-Marc NICOLLE
- Jean-Pierre PETIT
- Estéban PIARD
- Carole POISAT
- Monique RAFFAËLLI
- Vincent ROUSSEAU
- Didier ROUSSEL
- Zohra SOUGMI

Président : Estéban PIARD

Vice-président : Ludwig LOISON-ROBERT

GROUPE DES ELUS SOCIALISTES DU KREMLIN BICÊTRE:

- Lina BOYAU
- Geneviève EL MALKI
- Jérôme GIBLIN
- Laurent GIRIER
- Paule MATHONNAT

Présidente : Geneviève EL MALKI

Vice-président : Jérôme GIBLIN

GROUPE COMMUNISTES ET CITOYENS MEMBRE DU FRONT DE GAUCHE:

- Ghislaine BASSEZ
- Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- Nadia MERSALI
- Ibrahima TRAORE
- Didier VOT

Présidente : Nadia MERSALI-LALOUPO

GROUPE UDE, UNION DES DEMOCRATES ET DES ECOLOGISTES :

- Bernard CHAPPELLIER
- Léna AMOURA

Président : Bernard CHAPPELLIER

Vice-présidente : Léna AMOURA

GROUPE DIVERS DROITE OPPOSITION MUNICIPALE AU KREMLIN-BICÊTRE

- Léa MORGANT
- Pascal REISSER
- Arnaud WEBER-GUILLOUET
- Rose-Marie LOEMBE

Président : Arnaud WEBER-GUILLOUET

Vice-président : Pascal REISSER

GROUPE MODEM ET CENTRISTES

- Bernard AUBAGUE
- Nadia CHIBOUB
- Saïd HASSANI

Président : Saïd HASSANI

Vice-président : Bernard AUBAGUE

NON INSCRIT :

- Jacques POIRSON

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-107

MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :
Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS
MUNICIPALES ET INSTANCES MUNICIPALES**

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Suite à la démission de Madame Alexandra CAPUANO et à l'installation de Monsieur Jacques POIRSON en qualité de conseiller municipal, et conformément à notre règlement intérieur qui dispose que tout conseiller municipal a le droit d'être membre d'une commission, il convient de modifier la représentation des élus au sein de la commission municipale dans laquelle Madame Alexandra CAPUANO était désignée.

A ce titre, je vous propose la modification suivante :

- **Pour la commission municipale n°3 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, culture, loisirs, solidarité, santé, action sociale.)**

Je vous propose de désigner Monsieur Jacques POIRSON en remplacement de Madame Alexandra CAPUANO.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la corruption et à la transparence économique et des procédures publiques, notamment l'article 43,

Vu les articles L 1411-5, L.2121-21 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 29 septembre 2016,

Vu la lettre de démission de Madame Alexandra CAPUANO réceptionnée par Monsieur le Maire en date du 30 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ **DESIGNE** _____

Article unique Pour la commission municipale n°3 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sport, culture, loisirs, solidarité, santé, action sociale.):

Monsieur Jacques POIRSON en remplacement de Madame Alexandra CAPUANO.

La troisième commission municipale se compose dorénavant comme suit :

Rose ALESSANDRINI	Vincent ROUSSEAU	Carole POISAT
Didier ROUSSEL	Zohra SOUGMI	Geneviève EL MALKI
Jérôme GIBLIN	Ghislaine BASSEZ	Didier VOT
Bernard CHAPPELLIER	Bernard AUBAGUE	Jacques POIRSON
Marie-Rose LOEMBE		

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-108

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :
Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Estéban PIARD expose au conseil,

Les orientations du Budget 2017 sont construites selon deux contraintes politiques structurantes : d'une part la poursuite de la contribution au redressement des comptes publics qui a un impact sur la dotation de l'État ; une volonté politique de la majorité municipale de poursuivre les engagements pris devant les Kremlinoï, d'autre part, et au premier d'entre eux celui d'une stabilité des taux de fiscalité. En application des dispositions législatives et réglementaires, le présent rapport présentera le contexte économique et financier, puis rappellera les priorités politiques de la Municipalité, en les mettant en perspective avec une analyse rétrospective des trois derniers comptes administratifs.

I. UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER PEU FAVORABLE

➤ *L'activité mondiale et européenne montre toujours des signes de fragilité*

Les États-Unis enregistrent une baisse d'activité au premier semestre, due en partie aux difficultés que rencontre le secteur pétrolier avec les baisses des prix. Par ailleurs, dans les principaux pays émergents, la croissance serait légèrement plus dynamique en 2017 qu'en 2016 et ce malgré une poursuite du ralentissement en Chine et un freinage attendu en Turquie. Ce léger dynamisme s'expliquerait en partie par la sortie de récession de la Russie et du Brésil, qui profitent de la stabilisation des prix des matières premières.

L'activité de la zone euro serait toujours soutenue par la politique monétaire volontariste de la BCE, qui maintient l'inflation à un niveau bas, et par le dynamisme de l'emploi qui reprend dans la plupart des pays. Toutefois cette activité risque de fléchir en 2017 car les facteurs qui maintenaient l'activité en 2016, notamment le prix du pétrole bas, pourraient progressivement se dissiper. Des incertitudes subsistent par ailleurs, à ce stade, sur les conséquences du vote des Britanniques en faveur du « Brexit » : la croissance anglaise se porte bien, néanmoins une réaction plus violente encore que celle de juin de la part des marchés n'est pas à exclure dans les mois qui viennent.

Dans un contexte international et européen tendu, les perspectives, pour la France, d'une confirmation de la reprise économique en 2017 semblent minces. Les scénarios oscillent entre **1,2 % et 1,5 %**. L'année 2016, conclue avec une croissance à 0,2 % au troisième trimestre laisse à penser que ce taux sera stable en 2017. Le commerce extérieur sera par ailleurs moins porteur qu'en 2016 et 2015 et le solde de la balance commerciale devrait se dégrader en 2017, notamment sous l'effet du « Brexit » et de la remontée du prix du pétrole.

Cette remontée des prix du pétrole conjuguée à la hausse de l'inflation aura un impact sur le salaire réel des ménages. Le pouvoir d'achat devrait néanmoins continuer sa progression à + 1,5 %, entraînant légèrement à la hausse la consommation globale.

➤ *Une politique de restriction budgétaire qui contraint les marges de manœuvres des collectivités territoriales*

1. *Un contexte juridique européen contraignant...*

Le Traité de stabilité de coordination et de gouvernance (TSCG) transposé en loi française le 31 décembre 2012, impose aux États un retour à l'équilibre structurel. Ainsi la stratégie de redressement des comptes publics en France se poursuit dans les projets de lois de finances pour 2017. Le solde public, qui est de – **3,2 %** en 2016, devrait atteindre – **2,7 %** du PIB en 2017. Cet effort de redressement passe par une augmentation du niveau de prélèvement obligatoire et surtout par une maîtrise accrue de la dépense publique.

Au niveau de l'État, il faut noter la disparition depuis plusieurs années d'un pacte de solidarité entre l'État et les collectivités qui a conduit à un fonctionnement où la loi de finances, votée annuellement, peut faire

et défaire les règles comme elle l'entend. Cela rend plus difficile encore le nécessaire travail de prospective pour l'évolution des finances de la Ville.

2. ...qui pèse lourdement sur les finances locales

Les collectivités territoriales sont un des contributeurs de la Contribution au redressement des comptes publics (CRFP) de l'État. Le budget triennal 2014-2017 prévoyait un plan d'économie de 50 milliards d'euros. Dans cette optique, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ont déjà diminué de **plus de 7 milliards d'euros**. Comme l'a relevé la Cour des comptes, les collectivités territoriales ont contribué pour plus de la moitié à la réduction du déficit public national depuis 2014. La loi de finances initiale pour 2017 prévoit une nouvelle baisse des concours financiers à hauteur de **2,8 milliards d'euros**, que devront absorber les collectivités locales.

L'ODEDEL, objectif d'évolution de la dépense locale, est déterminé tous les ans en loi de finances initiale depuis 2016. Il s'agit d'un référentiel d'évolution des dépenses courantes du secteur public local. Le projet de loi de finances 2017 prévoit une évolution de **2,1 % pour les dépenses du bloc communal**.

Par ailleurs, selon le rapport économique social et financier pour 2017, les dépenses de gestion des collectivités continuent de croître naturellement dans un contexte où les ressources se raréfient, ce qui affaiblit structurellement la stabilité financière du secteur public local.

Enfin, il faut souligner que l'effort demandé aux administrations locales a entraîné une baisse de 22 % de l'investissement entre 2013 et 2015. Un montant considérable pour un secteur qui porte seul plus de 70 % de l'investissement public.

Dans ce contexte de restrictions, de nombreuses collectivités ont fait le choix du levier fiscal pour dégager des recettes supplémentaires. À titre d'exemple, la moyenne d'évolution dans le Val-de-Marne pour le taux de taxe foncière a été de 16,28 % entre 2010 et 2015, contre 0 % au Kremlin-Bicêtre, conformément aux engagements pris.

De même, il convient de s'interroger sur les relations avec les partenaires habituels de la Ville, d'autant plus dans le contexte de bouleversement institutionnel dû à la création de la Métropole du Grand-Paris. Les contraintes financières qui pèsent à tous les échelons conduisent, en effet, nos partenaires à réinterroger l'accompagnement qu'ils pouvaient avoir. Le Département du Val-de-Marne a informé la Ville de la suppression de la dotation du Kremlin-Bicêtre de 16 000 €, que la Ville répartissait entre les associations. De même, il faudra faire face à la suppression par le Département de la dotation globale d'investissement, **de 75 000 euros**.

La Métropole du Grand-Paris, quant à elle, a encore un an pour déterminer ce qui relève de l'intérêt métropolitain et de l'intérêt territorial (pour le Kremlin-Bicêtre, l'Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre), ce qui contribue à entretenir une certaine incertitude sur la répartition des compétences et donc les implications budgétaires des choix qui seront faits par les élus.

II. LES PRIORITÉS POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le budget primitif 2017 sera une nouvelle fois sérieux et ambitieux car il propose de maîtriser la dépense tout en garantissant par ailleurs un haut niveau de service public dans tous les domaines : action sociale, éducation, culture, sport, jeunesse, cadre de vie...

➤ La solidarité au cœur de l'action municipale

La Ville lancera en 2017 un certain nombre d'études, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du Projet de renouvellement d'intérêt régional Schuman, qui a été reconnu d'intérêt régional par l'État et la Région. Ces études ont vocation à définir le scénario qui sera retenu dans les années qui viennent, elles sont la « première pierre » de l'opération de renouvellement que pilote la Ville, en lien avec différents partenaires, dans le but de permettre aux habitants d'évoluer dans un nouvel environnement, plus

agréable et plus dynamique, en lien avec l'Orientation d'aménagement et de programmation « entrée de ville sud-ouest » que prévoit le PLU.

Dans un contexte économique et social instable, la Ville assume par ailleurs pleinement son devoir de solidarité envers les Kremlinois les plus fragiles. Le centre communal d'action sociale et le centre social Germaine Tillion sont des lieux ressources pour accompagner les personnes fragilisées et leur apporter les ressources nécessaires à leur intégration.

Dans le souci de réduire les inégalités, la municipalité maintiendra le quotient familial, qui permet à chaque citoyen d'avoir accès aux services publics à un coût qui s'adapte au niveau de ses ressources.

La solidarité est aussi intergénérationnelle. La Ville a choisi de s'engager auprès des personnes âgées en les accompagnant dans leur quotidien. Elle renforcera son action d'accompagnement via le Club Lacroix qui poursuivra l'ensemble de sa politique d'accueil, d'animation et de séjour. Par ailleurs, pour préserver autant que possible leur autonomie, les activités favorisant le maintien à domicile, notamment à travers le portage des repas, seront maintenues dans leur intégralité.

Enfin, l'objectif de la Ville sera de renforcer les actions de proximité au cœur des quartiers, particulièrement les quartiers prioritaires Péri-Schuman et Bergonié, en encourageant l'expression et la participation de leurs habitants, notamment à travers les conseils citoyens qui ont vu le jour à la rentrée.

➤ ***L'éducation : former les citoyens de demain***

La municipalité renforce son action en faveur de l'égalité des chances et de la réussite éducative avec la mise en œuvre d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires qui permet la concentration des enseignements le matin et la mise en place des activités périscolaires, qui augmentent d'une heure, une fois l'apprentissage terminé. L'ensemble des activités proposées par la municipalité sur ce temps est entièrement gratuit. Depuis la rentrée, cette gratuité est étendue aux études surveillées pour permettre à tous l'accès à ce temps important dédié à l'accompagnement.

Pour la Ville, l'éducation passe aussi par l'accompagnement de la jeunesse en dehors des temps scolaires. Aussi, les dispositifs d'accueil de loisir et nos actions de partenariats avec les collèges et les lycées, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire, seront maintenus.

La Ville poursuivra en outre sa politique éducative ambitieuse au profit des élèves et des écoles : les classes de découvertes gratuites en CM2 seront reconduites, de même que les dotations aux écoles.

➤ ***Soutenir le réseau associatif citoyen, culturel et sportif***

La Ville portera, avec le soutien du Ministère de la Culture, la mise en œuvre du projet Demos. Ce projet a vocation à faire découvrir la musique à des enfants issus de milieux socio-culturels défavorisés, pour les amener à la pratique d'un instrument, mais surtout les ouvrir à une démarche culturelle plus vaste, en lien avec la Philharmonie de Paris.

La diversité et la richesse du réseau associatif kremlinois sont un atout incontournable pour la Ville, qui accompagne tous les ans ce dynamisme, sur le plan financier mais aussi humain. Cette année, la Ville maintiendra l'ensemble de ses dispositifs et moyens, pour soutenir un secteur indispensable au lien social.

La majorité municipale poursuivra ainsi son engagement dans le développement d'associations qui incarnent l'implication citoyenne, mais également dans l'accompagnement des associations sportives et culturelles qui participent au rayonnement local.

À ce titre, la Ville mettra en valeur les artistes kremlinois en leur permettant de se produire localement. Ainsi, le festival « Enfin ! les beaux jours » évoluera vers une manifestation davantage tournée vers les talents artistiques de la Ville, et mettra encore à l'honneur la musique, le théâtre, la danse et le cirque dans le but affiché de rendre la culture accessible à tous.

Le soutien, financier et en équipement, des associations sportives sera maintenu pour permettre à tous les Kremlinois un égal accès au sport.

La fête de la Ville, moment important de festivité et d'échanges entre les Kremlinois, se poursuivra et mettra à l'honneur l'ensemble des associations et leurs bénévoles, qui œuvrent au renforcement du lien social. La Ville continuera d'accompagner les associations grâce à la mise à disposition d'outils et en premier lieu la Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative.

Enfin, la Médiathèque L'Écho poursuivra ses actions en direction de tous les publics à travers son projet d'établissement. Cet équipement majeur et apprécié par tous est un des piliers de la politique culturelle de la Ville.

➤ ***Une Ville qui protège***

Encourager le lien social, c'est aussi assurer la protection des Kremlinois face aux incivilités du quotidien. La Ville poursuivra le déploiement de la vidéo-protection, pour rendre le Centre de supervision urbaine toujours plus efficace et réactif dans ses missions de prévention et de sanction. Son développement se poursuivra en 2017 pour renforcer nos moyens d'action et de prévention sur la Ville, car la vidéo-protection permet une meilleure réactivité des différents services de la Police nationale et de la Police municipale, mais également fournit un appui important dans le travail d'élucidation au quotidien.

En parallèle, un travail sera conduit à travers la médiation sociale, à l'aide d'adultes relais dans les quartiers, car l'échange et le contact humain sont les premiers outils pour résoudre des conflits. Les adultes relais auront également pour rôle d'aiguiller les Kremlinois qui rencontrent des difficultés vers les services appropriés et de les guider dans les démarches à entreprendre.

➤ ***Embellir le cadre de vie, pour bien vivre au Kremlin-Bicêtre***

L'attractivité de la ville passe aussi par l'aménagement de son territoire. À ce titre, le projet de Ruban Vert permettra de relier la Ville et ses différents quartiers à travers un axe structurant et un réseau d'espaces verts. Ce réseau s'étendra du parc Kellermann jusqu'au parc départemental des Coteaux. Les travaux d'aménagement d'un nouvel espace vert aux Martinets seront commencés et des études lancées à d'autres points stratégiques pour préparer le développement du Ruban Vert à travers toute la ville.

La propreté est également un enjeu permanent. L'enquête conduite auprès des Kremlinois, dans le cadre de la démarche participative « ADNkb – La Fabrique » a montré que 54 % des répondants souhaitent que la Ville accentue son action concernant la propreté de la ville. Si la Ville continuera de lutter contre les incivilités quotidiennes qui salissent Le Kremlin-Bicêtre, elle sera en parallèle particulièrement vigilante quant au nettoyage de la Ville, à travers un nouveau plan de propreté en cours d'élaboration. De même, de nouveaux matériels seront acquis afin de continuer à moderniser notre action.

➤ ***Préparer l'avenir du KB***

Préparer l'avenir du Kremlin-Bicêtre, c'est avant tout maîtriser notre destin pour anticiper et s'insérer dans les dynamiques territoriales. La Ville préside le comité de pôle de la nouvelle gare « Kremlin-Bicêtre Hôpital » de la ligne 14 et continuera de travailler à l'arrivée du nouveau métro. Le Kremlin-Bicêtre s'est également porté candidat à deux appels à projets : « Dessine-moi le Grand-Paris » et « Inventons la Métropole ». Le projet de gare « Kremlin-Bicêtre Hôpital » présenté par la Ville a été retenu dans le cadre de l'appel « Inventons la Métropole ». L'ambition de la Ville quant au développement de transports publics sera accrue, de telle sorte de créer un véritable pôle autour de la nouvelle gare, la volonté étant de favoriser l'implantation d'entreprises et de commerces pour renforcer notre attractivité dans les années à venir.

De même, des études urbaines seront lancées, tant dans le cadre du PRIR, du Ruban Vert que des différentes Orientations d'aménagement et de programmation contenues dans le PLU. Il s'agit en effet pour la Ville de créer les conditions de l'évolution du Kremlin-Bicêtre à l'horizon 2030.

La Ville poursuivra ses efforts sur la question du cadre de vie, à travers notamment des études conduites quant à la consommation énergétique, qui contribuent à diminuer l'impact environnemental, ou encore le réseau de « fibre noire » permettant une mutualisation des communications et de la vidéo-protection.

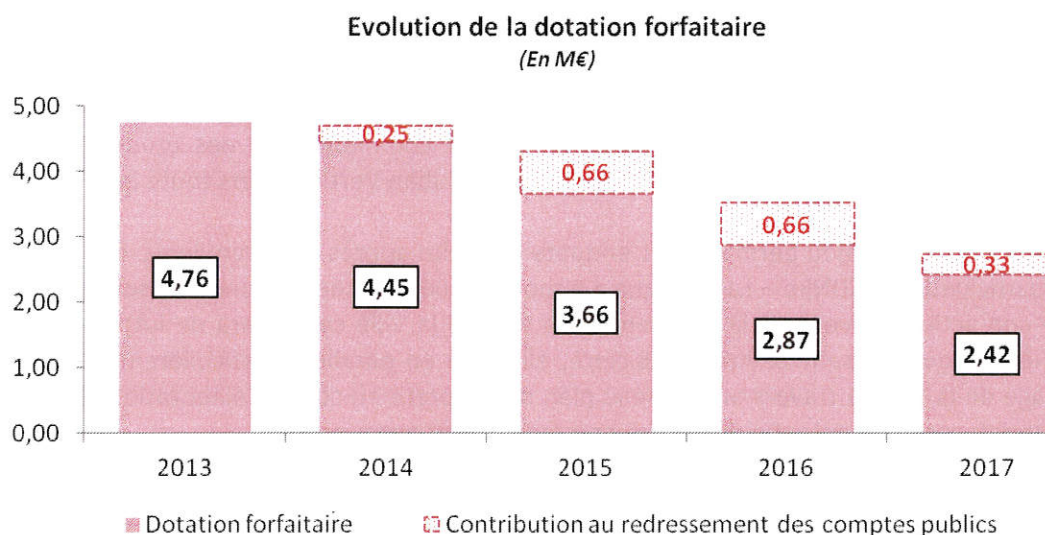
Enfin, la démocratie participative est un élément incontournable pour fédérer les citoyens et leur permettre de prendre part à l'évolution de leur territoire. C'est pourquoi les ateliers prévus dans la démarche « ADNkb – La Fabrique » se poursuivront en 2017, afin que les Kremlinois échangent et donnent leur avis dans une démarche de dialogue sur l'avenir de la Ville. De même, différentes instances de concertation existantes seront pleinement mobilisées : Conseil consultatif des retraités, Conseil consultatif de l'éducation et du temps libre, conseils de quartier, conseils citoyens, etc. Ensemble, ils contribueront à définir un avenir maîtrisé à l'horizon 2030.

Cette démarche s'ancrera également dans une réalité à court-terme grâce à la mise en place d'un budget participatif permettant la réalisation, dès 2017, de projets.

III. UNE SITUATION FINANCIÈRE MAÎTRISÉE MALGRÉ LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

➤ *La baisse des dotations de l'État se poursuit en 2017*

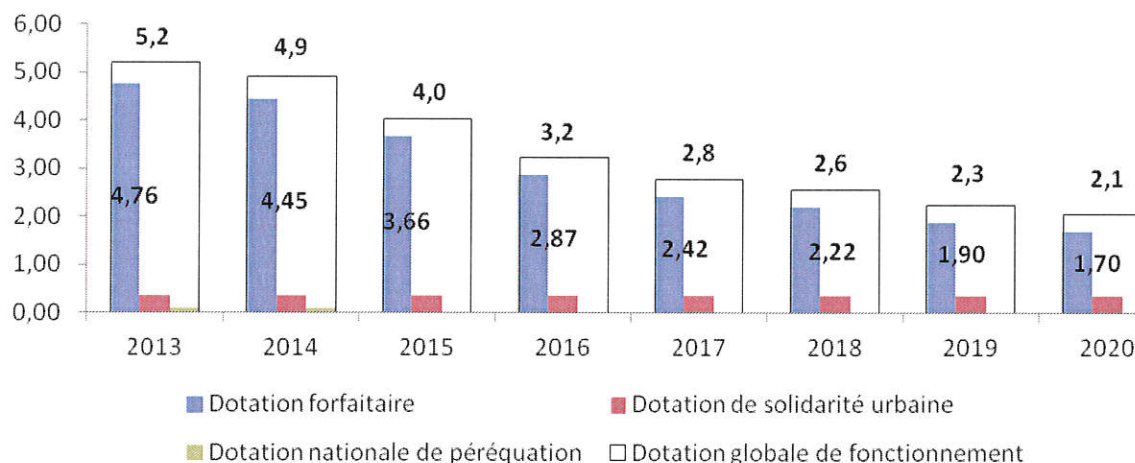
Le budget 2017 se construit dans un contexte toujours tendu pour les collectivités territoriales. Car, même si la contribution au redressement des comptes publics est divisée par deux cette année, la baisse de la dotation forfaitaire se poursuit. Pour Le Kremlin-Bicêtre, cela se traduit par une baisse de **450 000 euros** entre 2016 et 2017, soit près de **2,3 millions d'euros** de baisse consolidée par rapport à 2013.



Le contexte politique, notamment dans la perspective de l'élection présidentielle de mai 2017, nous conduit à penser que les dotations aux collectivités continueront de baisser dans les années à venir. Si la Contribution au redressement des comptes publics sera supprimée en tant que telle à partir de 2018, il n'en demeure pas moins que le débat politique actuel stigmatise « la dépense publique » et souhaite étrangler davantage les collectivités dans les années qui viennent.

Au titre de la péréquation verticale, la Dotation de solidarité urbaine que perçoit la Ville devrait rester stable par rapport aux précédents exercices, soit **358 617 €**.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement
(en M€)

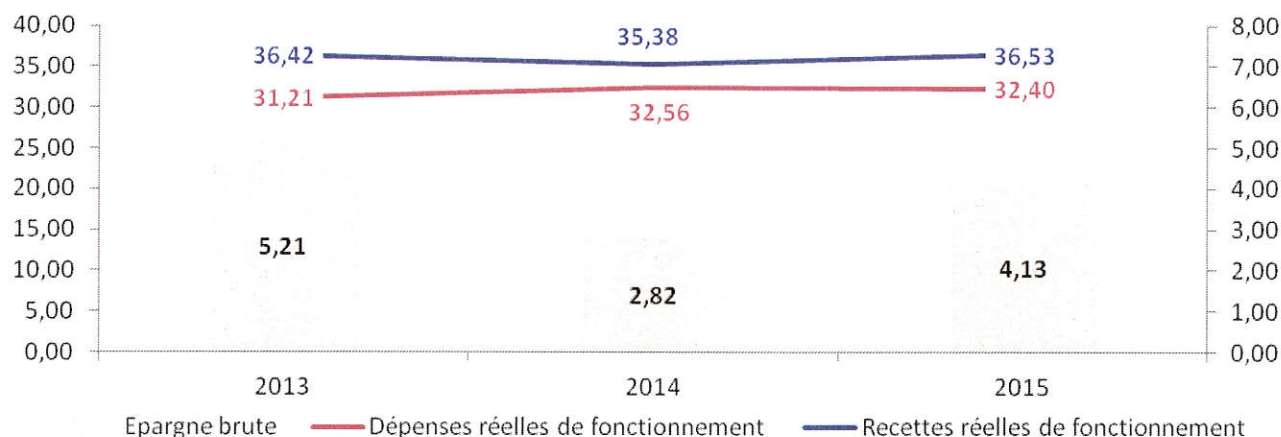


Le Fonds de solidarité de la région Île-de-France devrait se maintenir à hauteur de **872 582 euros** en 2017.

➤ Une dette saine et en baisse

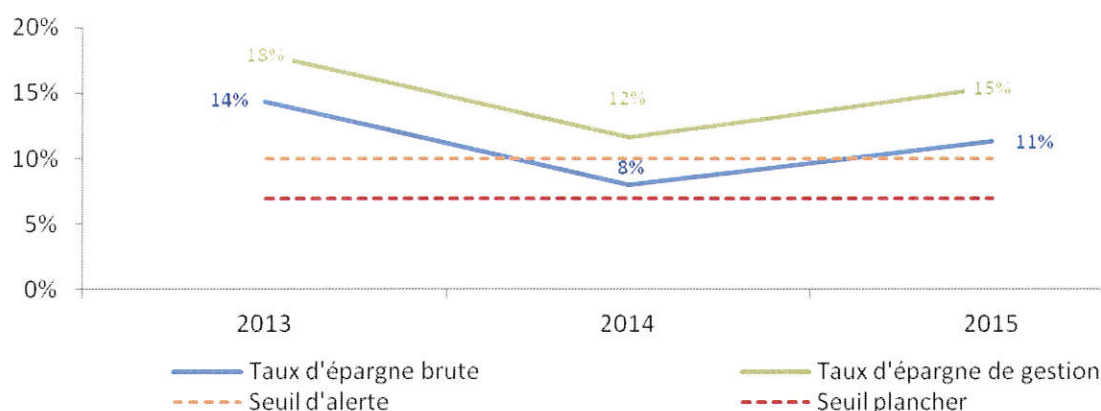
Malgré la baisse drastique des dotations, la Ville du Kremlin-Bicêtre a réussi à empêcher une dégradation de sa situation financière. Entre 2013 et 2015, **l'épargne brute est restée relativement stable**. Elle était de **4,1 millions d'euros** en 2015.

Evolution de l'épargne brute (ou autofinancement)
En M€



Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, le taux d'épargne brute de la Ville se maintient au-dessus des seuils d'alertes, gage de sa capacité à dégager un taux d'autofinancement solide (**11 % en 2015**) malgré la perte de dynamisme de ses ressources.

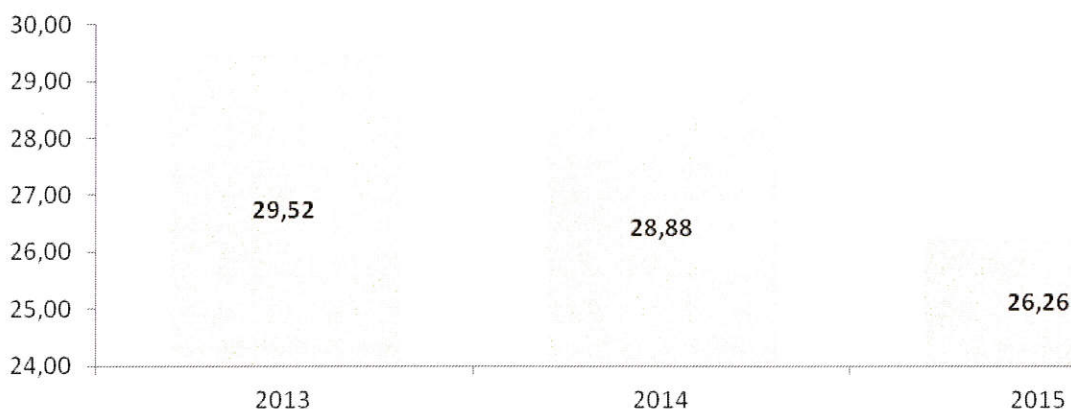
Evolution des différents taux d'épargne



Pour maintenir ses marges de manœuvre et sa capacité à investir sans pour autant avoir recours à une hausse des taux locaux de fiscalité, la Ville a renforcé ses efforts sur la section de fonctionnement et avant tout sur les charges à caractère général qui ont diminué de **9 %** entre 2013 et 2015.

Le Kremlin-Bicêtre a pu maintenir son cap et amorcer une trajectoire de désendettement utile à l'amélioration de sa solvabilité. La dette est passée de **29,5 millions d'euros** en 2013 à moins de **25 millions**, soit une diminution de **16 %** sur la période. Cet effort a permis à la Ville de renforcer sa solvabilité en réduisant sa capacité de désendettement à **6 ans** environ, soit nettement en dessous du seuil d'alerte communément fixé à 12 ans.

Evolution de l'encours de dette (En M€)

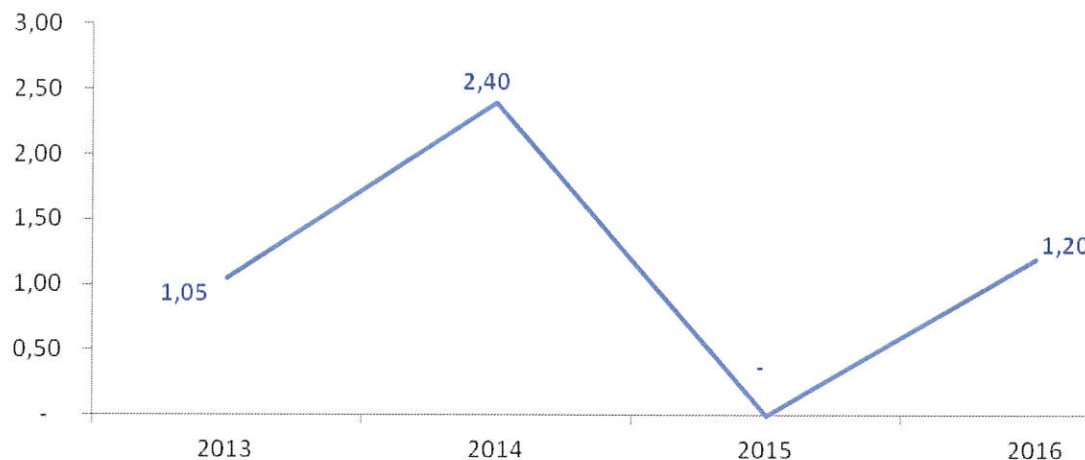


➤ Des charges financières faibles en 2016 qui remontent légèrement en 2017

La Ville a fait preuve de responsabilité budgétaire en maîtrisant son recours à l'emprunt sur la période. Cette stratégie d'endettement contrôlé lui a permis de dégager des marges de manœuvre qui permettent d'envisager sereinement un recours à l'emprunt plus important dès 2017, et ce pour faire face à ses nouveaux projets d'investissement.

Ce faible recours à l'emprunt depuis 2013 a permis d'alléger, dans la section de fonctionnement, les charges financières.

Emprunts réalisés entre 2013 et 2015
(En M€)



➤ *L'évolution incertaine de l'attribution de compensation après 2017*

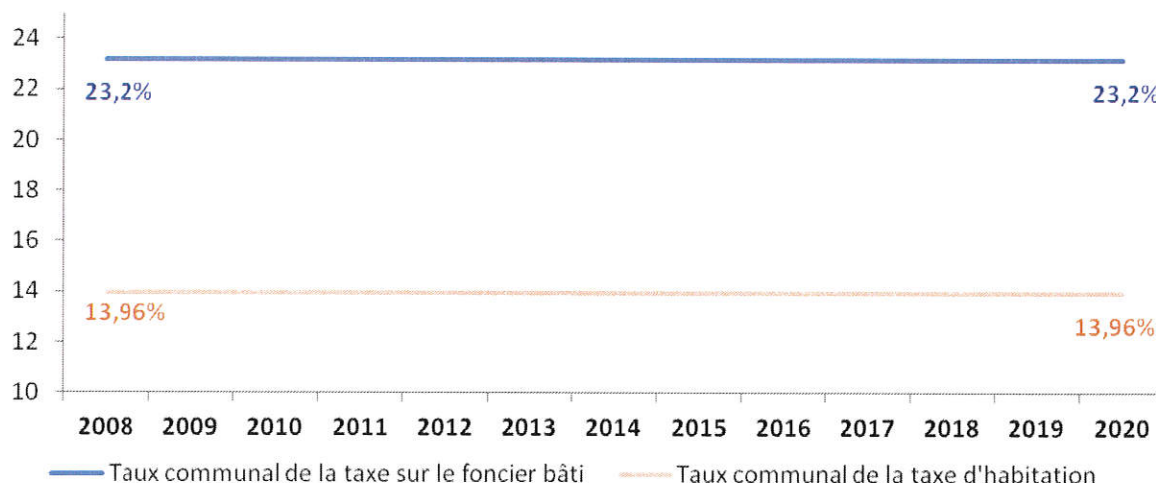
L'attribution de compensation, désormais versée par la Métropole, devrait se stabiliser au niveau de son montant 2016, soit environ **6,8 millions d'euros**. Il est toutefois difficile de prévoir les montants après 2017, car ils dépendront de l'issue des négociations concernant le transfert des compétences entre la Ville et l'Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre, mais également entre la Ville et la Métropole du Grand-Paris.

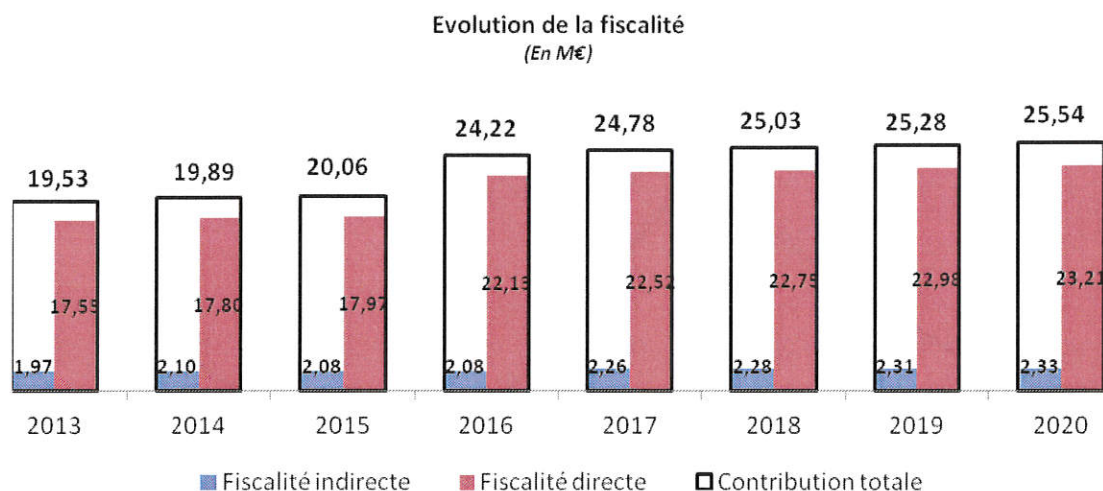
➤ *Ressources fiscales : poursuite de l'engagement municipal de la stabilité des taux*

La fiscalité directe, composée de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, devrait générer plus de **22,5 millions d'euros** de recettes en 2017. Conformément aux engagements politiques, les taux resteront stables comme tous les ans depuis 2008. Les bases physiques devraient augmenter de 1,5 %, dont 0,9 % directement imputable aux engagements pris dans la loi de finances.

La Ville tient son engagement de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité.

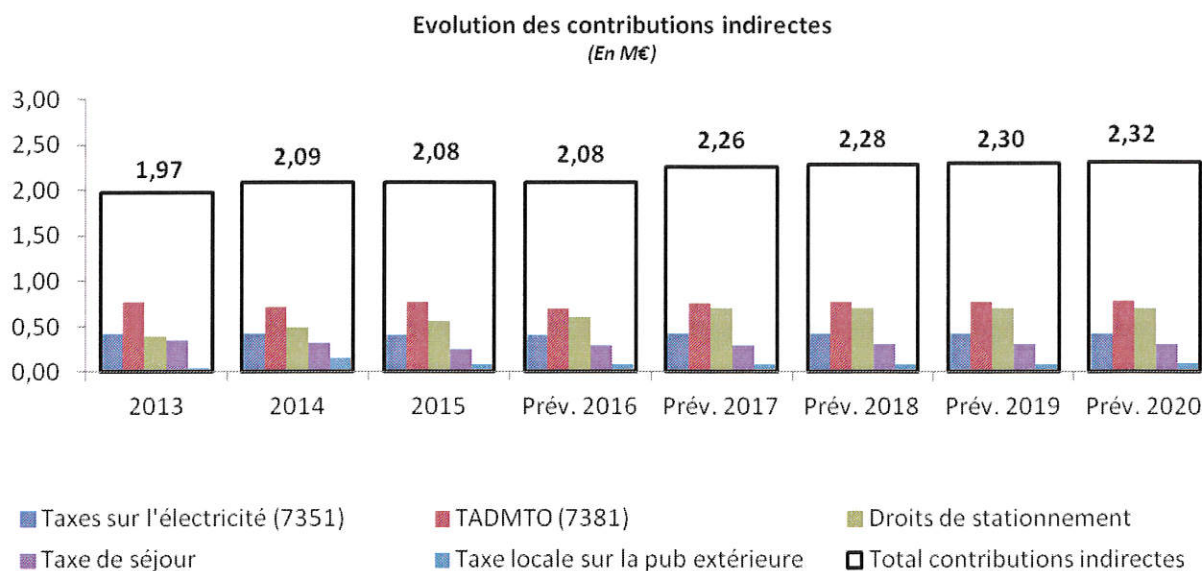
Evolution comparée des taux communaux de fiscalité foncière
(en pourcentage)





La hausse importante entre 2015 et 2016 s'explique par la récupération de l'ancienne fiscalité ménage de la CAVB, qui est perçue désormais par la Ville mais restituée dans l'enveloppe à l'Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre, via le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Il s'agit donc d'une opération neutre pour la ville.

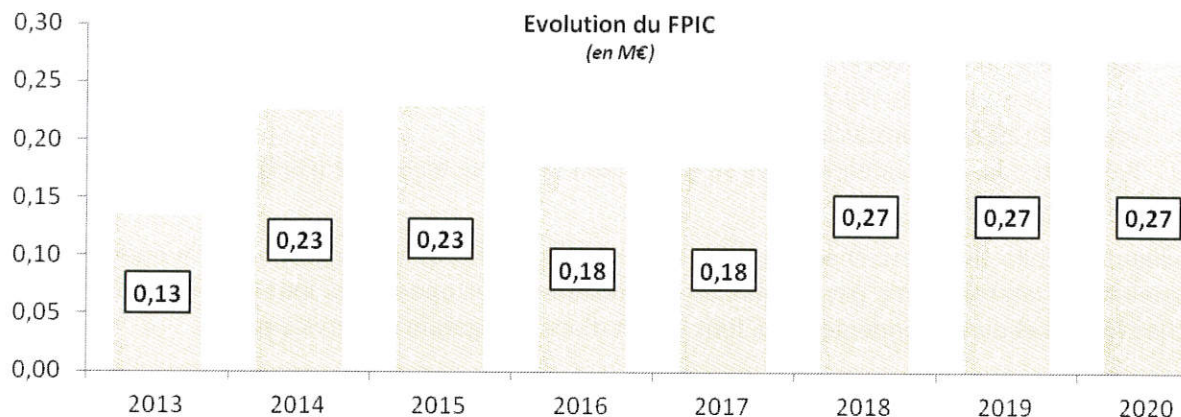
S'agissant des contributions indirectes, elles devraient suivre la dynamique des recettes fiscales directes, soit **1 % par an**.



La quasi-stagnation des recettes de fonctionnement impose, pour préserver les bons indicateurs qui caractérisent le budget de la Ville (fiscalité faible et stable, bonne capacité de désendettement), de poursuivre nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

➤ **La hausse de la contribution au FPIC attendue dès 2018, un gèle prévu en 2017**

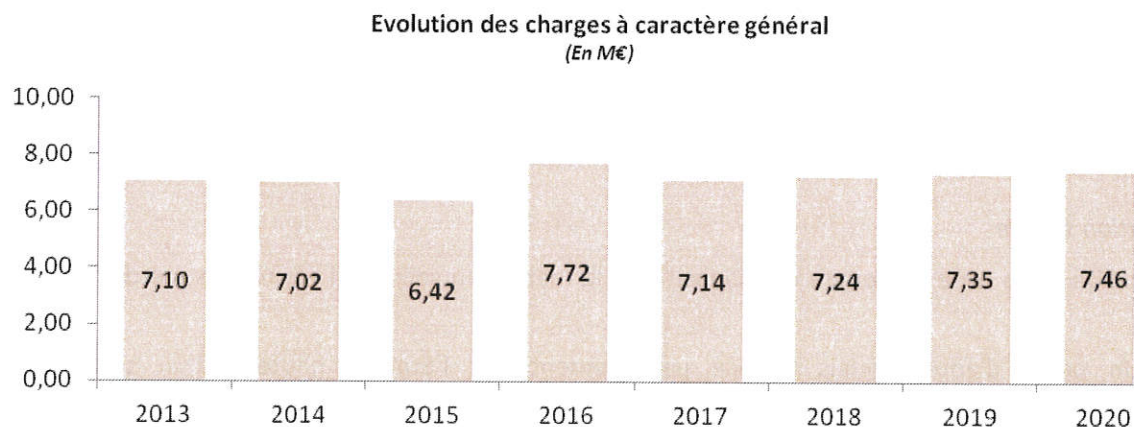
Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC), mécanisme de péréquation national entre intercommunalités et entre villes au sein d'un ensemble intercommunal, est gelé cette année. Dès lors, même s'il existe quelques incertitudes liées au calcul de redistribution et de répartition à l'intérieur des établissements publics territoriaux, la contribution de la Ville devrait rester sensiblement identique à celle de 2016 soit **176 000 €** avant de monter en puissance dès 2018 avec l'évolution de l'enveloppe nationale, qui doit atteindre 2 % des recettes réelles de fonctionnement.



➤ **La maîtrise des charges à caractère général**

Les efforts porteront principalement sur les charges à caractère général. La Ville poursuit notamment la rationalisation de sa commande publique et ses efforts de mutualisation.

L'atonie attendue des recettes de fonctionnement à moyen terme conduira la collectivité à poursuivre sur la durée sa trajectoire de maîtrise des charges à caractère général. Leur évolution sera encadrée dans une limite de **1,5 %**, c'est à dire au niveau de l'inflation.



➤ **Les dépenses de personnels, une hausse avant tout structurelle et indispensable au maintien de la qualité du service public**

La masse salariale demeure le poste de dépenses structurellement le plus important du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre évolue par des facteurs légaux externes et par le renforcement de certains services. En 2017, le budget s'élèvera à environ **24 millions d'euros**.

Sur la période, l'évolution des dépenses de personnels représente une hausse globale de **+ 8,96 %** qui est surtout significative entre 2013 et 2014 (+ 6,8 %) alors même que les effectifs se stabilisent. Cette situation s'explique avant tout par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs légaux :

- Le relèvement des taux de cotisation, variable selon les organismes et le statut des agents (pour les titulaires/stagiaires environ **+ 5 %** sur les seuls traitements indiciaires bruts et nouvelle bonification indiciaire ; pour les non titulaires environ **+ 7 %** sur la globalité de leur rémunération) ;
- La revalorisation des grilles des catégories B et C ;
- La mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires sur la pause méridienne à la rentrée de septembre 2014 qui a généré la création de 6 postes permanents d'animateurs ;

- L'évolution du point d'indice (impact de **1,2 %**, sur l'année pleine **dont 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017**) ;
- La mise en place du Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations (PPCR), il s'agit d'une nouvelle refonte statutaire des grilles de rémunération ;
- Bien entendu, les incidences liées au Glissement vieillesse technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

Par ailleurs, la collectivité, attachée aux valeurs du service public, assure la gestion de la quasi-totalité de ses services en interne et n'a pas recours à des prestataires et opérateurs extérieurs, à l'exception des marchés forains et du stationnement qui font l'objet d'une délégation de service public.

État des effectifs

	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015
Titulaires	439	427	447
Non titulaires indiciaires	82	88	75
Total	521	515	522

Concernant l'évolution des services, sont plus particulièrement concernés :

Le service de la Tranquillité Urbaine

- *Le Centre de Supervision Urbaine (CSU)* – Sur cet exercice, la création des 5 derniers postes permettra à cette structure de pouvoir fonctionner 24h/24h, 365 jours sur 365 jours avec une équipe complète composée de 15 agents.

Ainsi, le coût global lié à la mutation de ce service portera sur le BP 2017 et pour une partie résiduelle sur l'exercice 2018.

La médiation sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de la médiation sociale, il est nécessaire de créer deux postes

- Un poste d'adulte relais financé partiellement par l'État, à hauteur d'un seuil plafond correspondant à 80 % du SMIC.
- Un poste d'agent de coordination, qui fera l'objet d'une convention entre la ville et l'OPH KBH et, à terme, avec les autres bailleurs intéressés présents sur le territoire.

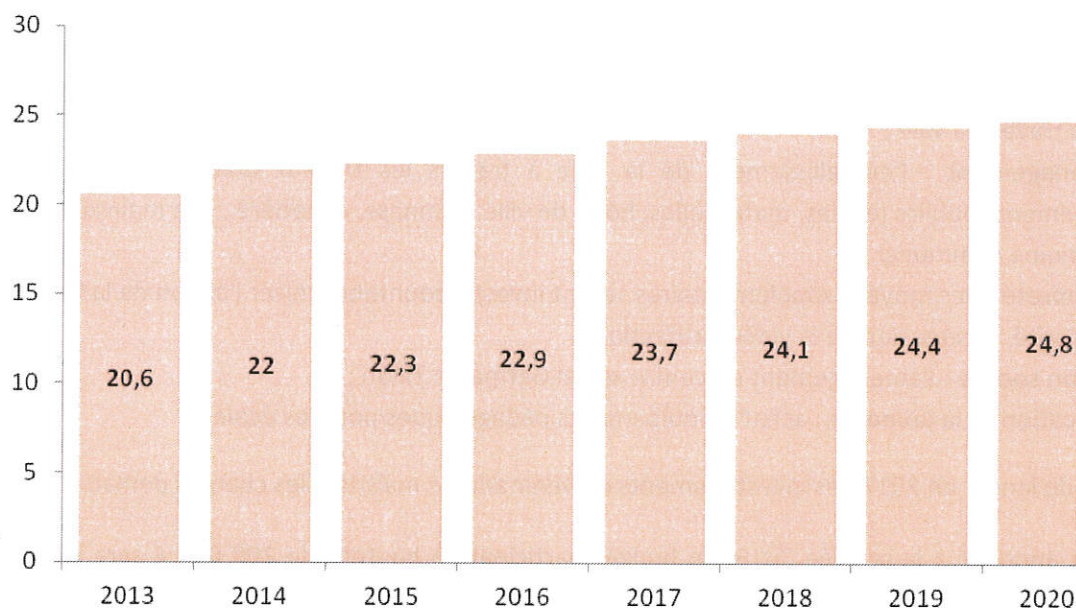
Le ruban vert

Afin de mener ce projet, l'équipe projet au sein du service urbanisme sera renforcée pour venir en appui de la chargée de mission d'études urbaines opérationnelles en se dotant d'un chargé de mission « Mise en œuvre du ruban vert ».

Evolution des dépenses de personnels
(En M€)



Evolution des dépenses de personnels
(En M€)



Au cours de cette période, un équipement majeur a ouvert ses portes, la Médiathèque l'Echo, dont le rayonnement est avéré et qui répond pleinement aux besoins de la population, à travers des offres de services diversifiés. Le personnel de cet établissement a été renforcé par 4 nouveaux agents, arrivés au cours du dernier trimestre 2012. L'impact global d'un point de vue budgétaire s'est porté sur les exercices 2013 et suivants.

Il convient de noter que l'évolution de la masse salariale entre 2014 et 2015 a été contenue (+ 1,21 %), dans le même temps que de nouveaux services ont été mis en œuvre pour les Kremlinois.

En prévision pour 2017, au total, les dépenses de fonctionnement diminueraient de **0,2 % par rapport à 2016.**

IV. UN INVESTISSEMENT RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR

➤ *Des recettes propres en diminution*

Si la section de fonctionnement est maîtrisée, elle reste toutefois fortement touchée par la baisse des dotations et fera ressortir un **autofinancement moins important** que les années précédentes.

Cependant, ajoutée aux recettes propres, l'épargne dégagée par la Ville permettra de respecter les règles de l'équilibre budgétaire mentionnées dans le CGCT.

Les principales recettes propres sont :

- Le FCTVA : 600 000 €
- Les produits issus de la vente du 19 rue Curie : 275 000 €
- Les taxes d'urbanismes : 122 000 €
- Les amendes de police : 380 000 €
- Les subventions : 785 000 €

Toutefois, il faudra faire face à la suppression par le Département du Val-de-Marne de la dotation globale d'investissement, **de 75 000 euros**.

➤ **Un endettement contrôlé pour financer nos investissements**

Le reste des recettes d'investissement sera assuré par l'emprunt tout en veillant à ce que le niveau d'endettement ne remette pas en cause la solidité financière de la Ville, qui avait diminué son stock de dette de près **de 5 millions d'euros** entre 2013 et 2016.

➤ **Les investissements 2017 continueront de traduire les priorités politiques de la Municipalité et ses engagements**

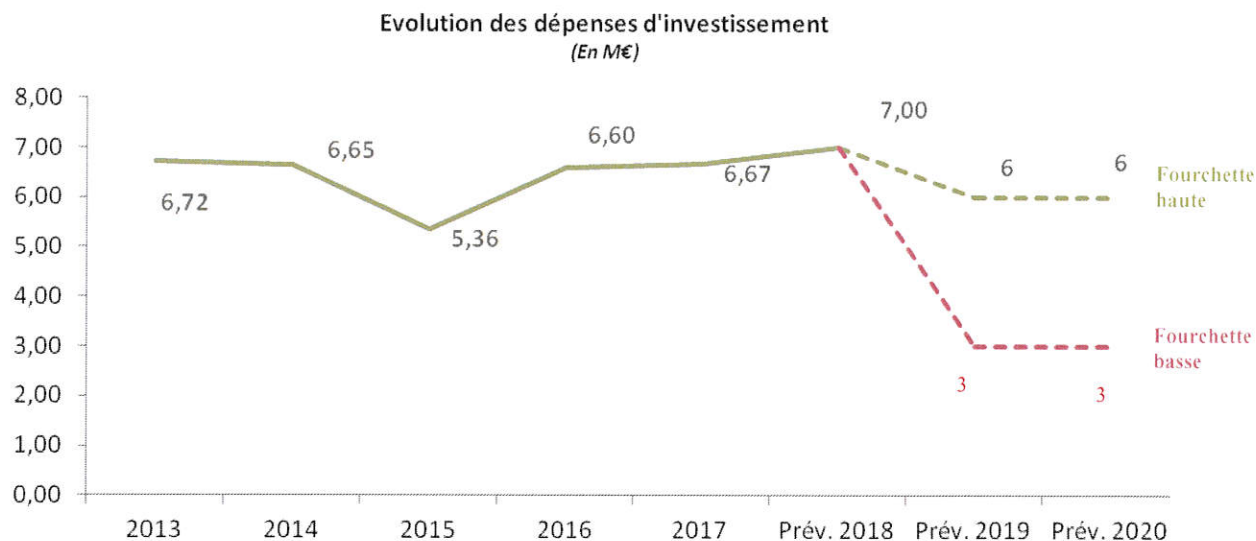
Ils porteront notamment sur les politiques suivantes :

- **Le Ruban vert** : les études et les premiers chantiers seront lancés pour faire émerger le Ruban Vert à travers la ville ;
- **L'aménagement** : l'embellissement de la Ville à travers les travaux d'accessibilité dans les équipements publics (écoles, maternelles, hôtel de ville, gymnase, cimetière...), la maintenance du patrimoine communal ;
- **La propreté** : des moyens supplémentaires seront investis pour moderniser l'action de la Ville ;
- **La sécurité** : l'extension de la vidéo-protection ;
- **L'action sociale** : l'aménagement du centre social Germaine Tillon ;
- **L'éducation et la jeunesse** : achat d'équipements pédagogiques pour les écoles.

L'enjeu, c'est de lancer en 2017 des investissements d'avenir afin de maîtriser les charges demain.

Enfin, comme annoncé à la rentrée 2016, un budget participatif à hauteur de **200 000 €** sera inscrit en section investissement, dans le cadre de la démarche « ADNkb - La Fabrique », démarche inédite pour une ville de la taille du Kremlin-Bicêtre. Il permettra de financer des projets construits avec les Kremlinois. Cela permettra d'associer pleinement et d'impliquer les Kremlinois à la démarche budgétaire d'aménagement de la Ville : recueillir les propositions et les projets ; construire un chiffrage ; étudier la faisabilité technique puis mettre en œuvre.

Au total, le volume d'investissement serait plus important que celui de 2016 et 2015 et poursuivra ce rythme important en 2018 pour permettre à la Ville de s'équiper, se renouveler et se moderniser.



CONCLUSION

Le contexte financier dans lequel se construit le budget 2017 est, nous l'avons dit, compliqué. Néanmoins, la Ville poursuit son action autour de trois engagements fondamentaux : la stabilité des taux locaux de fiscalité, un maintien et un renforcement des actions du service public, un investissement accru pour préparer l'avenir sereinement.

Dès lors, comment maintenir le cap de l'action de la majorité municipale alors que nos ressources continuent de baisser ?

Il s'agit de s'appuyer sur la gestion rigoureuse et précise des deniers publics des exercices précédents qui ont permis de renforcer la bonne santé financière de la Ville tout en priorisant les actions mises en œuvre en 2017 : éducation, solidarité, cadre de vie sont les trois objectifs principaux de l'action municipale pour l'année qui vient.

Je vous demande de bien vouloir débattre de ces orientations.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Estéban PIARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

_____ **DECIDE** _____

Article Unique De Prendre acte que les orientations budgétaires pour l'exercice 2017, présentées dans l'exposé ci-dessus, ont fait l'objet d'un débat en application des dispositions de l'article précité.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-109

ACTUALISATION DU REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :
Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ACTUALISATION DU REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET
EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES**

Monsieur Vincent ROUSSEAU expose au conseil,

La mise en place de la nouvelle organisation de l'aménagement des rythmes de la journée de l'enfant à la rentrée 2016, nécessite l'actualisation du règlement des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires afin d'intégrer les nouvelles modalités d'inscription, de fonctionnement et les nouveaux horaires.

Je vous propose d'adopter l'actualisation du règlement des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vincent ROUSSEAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 25 septembre 2014 relative à l'adoption du projet éducatif territorial (PEDT) et diverses mesures d'organisation des temps périscolaires ;

VU le règlement des accueils périscolaires et des centres de loisirs éducatifs adopté par la délibération du 17 décembre 2015;

VU l'avis favorable de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 30 voix pour et 4 contre (Mme LOEMBE, Mme MORGANT, M. WEBER-GUILLOUET, M. REISSER),

_____ **DECIDE** _____

Article unique D'adopter la mise à jour du règlement des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Jean-Marc NICOLLE

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-110

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET « LES ENFANTS ET LA COMMUNICATION NON VIOLENTE »

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :

Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE
DU PROJET « LES ENFANTS ET LA COMMUNICATION NON VIOLENTE »**

Monsieur Vincent ROUSSEAU expose au conseil,

La région Île de France, dans le cadre du dispositif « soutien aux contrats de ville » finance des actions portées par des acteurs publics ou privés agissant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et relevant des thématiques prioritaires suivantes :

- Jeunesse et citoyenneté
- Réussite éducative et soutien à la parentalité
- Emploi, formation et insertion professionnelle

Aussi dans le cadre de la mesure « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » adoptée par le Conseil régional le 18 février 2016, chaque bénéficiaire d'une subvention régionale doit recruter au moins un stagiaire pour une période de 2 mois minimum.

Conformément à la circulaire du 10 avril 2015 relative à la place de la réussite éducative dans le volet éducatif du contrat de ville, la ville du Kremlin-Bicêtre s'est inscrite dans une démarche visant à apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux élèves relevant du premier et second degré, dès la maternelle et s'adressant prioritairement aux enfants et aux familles vivant dans les quartiers inscrits dans la politique de la ville.

Dans ce cadre, la ville met en place une action intitulée « les enfants et la communication non violente » à destination des enfants de l'accueil de loisirs élémentaire Benoît Malon. Cette action vise à aider les enfants au comportement violent à communiquer avec les autres autrement que par la violence et à nouer des relations plus sereines, tout en accompagnant leurs parents dans leur rôle éducatif.

Elle répond également aux attentes des professionnels encadrant pour mieux appréhender les conflits, la médiation, mais aussi la confiance dans leurs capacités à gérer les situations.

Aussi, je vous propose de solliciter la région Île-de-France pour une demande de subvention dans le cadre d'un financement complémentaire de cette action au titre de son dispositif « soutien aux contrats de ville ».

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Vincent ROUSSEAU,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N° CR23-15 du 12 février 2015 relative à l'intervention régionale en faveur des collectivités territoriales d'Ile-de-France et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Vu la délibération N°CR08-16 du 18 février 2016 relative à la mesure « 100.000 stages pour les jeunes franciliens » qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail

VU le contrat de ville de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre 2015-2020 signé le 09 juillet 2015 et son avenant le 17 décembre 2015

Vu le budget communal,

Vu l'avis à la majorité de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** De solliciter la Région Île-de-France pour une demande de subvention dans le cadre du dispositif « soutien aux contrats de ville » pour l'action « les enfants et la communication non violente » de la ville du Kremlin-Bicêtre
- Article 2** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de la présente demande

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-111

SOLLICITATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR LE PROJET RUBAN VERT

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :
Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

**SOLLICITATION DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)
POUR LE PROJET RUBAN VERT**

Monsieur Jean-François BANBUCK expose au conseil,

Installé le 22 janvier 2016, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a adopté, le 1er avril, son premier budget. Le premier débat d'orientation budgétaire avait alors fixé le cadre d'intervention de la Métropole et la volonté de *procéder à des aides à l'investissement* auprès des territoires et collectivités qui les composent. Ainsi, en septembre 2016, la création d'un fonds d'investissement métropolitain (FIM) a été actée par la Métropole.

Le FIM a vocation à soutenir les projets des communes dans deux domaines de compétence de la métropole : développement durable et développement économique.

La commune du Kremlin-Bicêtre s'est engagée dans la définition d'un projet d'aménagement paysager structurant : le Ruban vert. Ce projet vise à améliorer le cadre de vie urbain par un aménagement cohérent des squares, espaces verts, places, et la création de nouveaux espaces publics passagers ou récréatifs dans la ville. Il est inscrit dans le Plan local d'urbanisme de la Ville approuvé le 17 décembre 2015 et se traduit par des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le projet ambitieux du « *Ruban Vert* », qui consiste à aménager une trame verte et bleue s'étendant du sud au nord de la Ville, depuis le parc des Coteaux à Arcueil jusqu'au parc Kellermann à Paris, vise à la fois à valoriser, préserver et améliorer les espaces verts existants, mais aussi à créer de nouveaux espaces verts en lien avec les équipements et les lieux publics. De nouveaux usages diversifiés seront développés sur les espaces publics : promenades piétonnes, placettes, jeux pour enfants, parcours sportifs, assises en pieds d'arbres, ...

Il s'agit de créer une véritable continuité et une identité paysagère, sur les espaces publics et privés (végétalisation des espaces libres et des constructions) mais également de favoriser des usages diversifiés et complémentaires (loisirs, promenade, sport, jeux, etc.).

Ce « *Ruban Vert* » favorisera les circulations douces, piétonnes et cyclistes, à l'intérieur de la ville et vers les autres espaces verts des communes voisines (parc départemental des Coteaux à Arcueil/Gentilly et parc Kellermann à Paris). Le « *Ruban Vert* » est ainsi vecteur de liens entre les différents quartiers kremlinois mais également avec les territoires des communes voisines. Dans le lien à la Ville de Paris, au nord de la commune, le projet prévoit ainsi une passerelle au-dessus du boulevard périphérique destinée à améliorer les liaisons entre les 2 villes et conçue comme un projet innovant sur le plan technique et environnemental.

Il s'appuie aussi sur une gestion écologique des eaux pluviales par une multiplication des espaces perméables en pleine terre, mais aussi le cas échéant sur la mise en place de stockages des eaux, de dispositifs alternatifs et/ou de réduction de l'imperméabilisation des sols.

Le Ruban vert est ainsi un projet de développement durable d'amélioration de l'espace public, de préservation de la biodiversité et de création de continuités écologiques. Il vise de plus à permettre le développement du territoire dans un cadre harmonieux et propice à l'amélioration de la qualité de vie.

La mise en œuvre de ce projet doit s'envisager sur plusieurs années dans le cadre d'une programmation pluriannuelle compte tenu de son ampleur, son coût et eu égard à la volonté de la Ville d'accompagner sa réalisation d'une concertation avec les habitants.

Afin de consolider le financement de ce projet, il vous est proposé de solliciter la métropole au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-François BANBUCK,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) délibéré par le conseil métropolitain de la Métropole Grand Paris le 29 septembre 2016,

Vu le projet Ruban vert tel que défini dans le Plan local d'urbanisme approuvé le 17 décembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote
(M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 3 absentions (Mme CHIBOUB, M. HASSANI, M. AUBAGUE)

Article unique : D'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) instauré par la Métropole du Grand Paris.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-112

ASSOCIATION REDIGE ASSISTANCE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2016

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance : Mme BOYAU

Mme BOYAU OBJET MIS EN DELIBERATION :

**ASSOCIATION REDIGE ASSISTANCE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'ANNEE 2016**

Madame Rose ALESSANDRINI expose au conseil,

L'association Rédige Assistance assure une permanence gratuite d'écrivain public toutes les semaines, hors vacances scolaires, le mardi de 13H30 à 16H30 au Centre Social Germaine TILLION.

Cette association offre un soutien devenu indispensable au fil des années aux Kremlinois dans des domaines aussi divers que :

- la rédaction de courriers avec argumentation personnalisée,
- la lecture, la compréhension et la rédaction de documents administratifs et juridiques,
- les démarches administratives,
- la rédaction de curriculum vitae et la recherche d'emploi.

Ce service de proximité est de plus en plus sollicité par les habitants, et les demandes administratives sont de plus en plus techniques. Le nombre de visite n'a cessé de croître depuis 2012 : 133 visites en 2012 et 262 en 2015. Entre janvier et fin juin 2016, l'association a déjà réalisé 178 entretiens.

La typologie des démarches est très diversifiée : logement, couverture maladie, emploi, prestations retraites, séjour et droits des étrangers...

L'association travaille également en étroite collaboration avec la Maison de la Justice et du Droit du Val de Bièvre où elle tient également une permanence. Elle peut ainsi répondre à l'ensemble des demandes d'aide à la rédaction.

Elle contribue également à la mise en œuvre du projet global du centre social, avec les objectifs et les moyens qui lui sont propres.

Compte tenu du travail réalisé cette année par l'association, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération permettant l'octroi d'une subvention de 700€ pour l'année 2016 afin de soutenir cette association dont l'activité repose sur le bénévolat.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose ALESSANDRINI,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le bilan et le compte de résultat 2015 de l'association,

Vu la demande de subvention de l'association en date du 2 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

- Article 1** D'attribuer à l'association Rédige Assistance **une subvention d'un montant de 700 €** pour l'année 2016.
- Article 2** De prélever le montant de cette subvention sur le budget de l'exercice 2016 au 6574, fonction 33.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-113

RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D’UN CONTRACTUEL DE CATEGORIE A AU POSTE DE RESPONSABLE DU CENTRE MUNICIPAL DE PMI

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... **35**

Présents..... **25**
Représentés..... **9**
Absent..... **1**

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l’Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, , Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :

Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D’UN CONTRACTUEL DE CATEGORIE A AU POSTE DE RESPONSABLE DU CENTRE MUNICIPAL DE PMI

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Lors de notre séance du 16 avril 2015, un poste de responsable du Centre de Protection maternelle et infantile a été créé en vue du recrutement d'un agent contractuel de catégorie A positionnée sur le cadre d'emplois des infirmières de soins généraux pour une durée de 17 mois, dans l'attente de la réussite au diplôme d'état de puéricultrice de l'intéressée.

La directrice vient d'obtenir son diplôme d'état de puéricultrice lui permettant ainsi d'assurer de manière pérenne la responsabilité de cet équipement. Elle va par ailleurs s'inscrire au prochain concours de la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé de la recruter aujourd'hui sur le cadre d'emplois de puéricultrices territoriales.

Pour mémoire, ce cadre placé sous l'autorité administrative de la coordinatrice du service Petite Enfance/Santé assurera les missions qui s'articuleront autour des quatre axes suivants :

❖ Suivi médical

- Ouverture et suivi des dossiers pédiatriques et planning familial
- Suivi de l'enfant dans son développement
- Réalisation de soins infirmiers
- Entretien d'accueil et écoute de la personne avec orientation si nécessaire
- Visite à domicile des familles

❖ Prévention

- Aide et soutien psychologique
- Dépistage et évaluation des risques de maltraitance
- Prévention et dépistage précoce des inadaptations et des handicaps
- Surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire
- Dépistage, prévention en matière de santé individuelle, collective et de sécurité
- Participation à des actions de santé publique en partenariat avec les différents services de la Ville

❖ Encadrement

- Encadrement et animation d'une équipe pluridisciplinaire
- Participation à la formation initiale et continue des professionnelles
- Encadrement des stagiaires en formation
- Préparation, organisation et participation à des consultations en collaboration avec les auxiliaires de puériculture

❖ Gestion

- Suivi des stocks, commandes de matériel, médicaments et vaccins,
- Gestion des plannings,
- Elaboration de statistiques.

Pour effectuer ce recrutement, la ville a donc procédé à une publication de vacance de poste auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

A ce jour, aucune candidature ne revêt le profil d'agent titulaire ou stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.

Or, on connaît l'importance d'une telle fonction au sein d'un Centre de protection maternelle et infantile (PMI) où le maintien de la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles est essentiel ainsi que les missions de prévention et d'accompagnement.

C'est pourquoi, je vous propose donc de recruter sur ce poste un agent contractuel de catégorie A relevant du cadre d'emplois des puéricultrices et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée de 3 ans.

_____ **LE CONSEIL** _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et susvisée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 avril 2015 portant création du poste de responsable du Centre de PMI en vue du recrutement d'un agent contractuel de catégorie A positionné sur le cadre d'emplois des infirmières de soins généraux pour une durée de 17 mois,

Vu la déclaration de vacance de poste enregistrée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne,

Considérant qu'il n'existe aucune candidature de fonctionnaire titulaire ou stagiaire enregistrée au sein de nos services susceptible d'exercer cette fonction,

Considérant que la nature des fonctions et la spécificité du poste le justifient,

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 3 abstentions (Mme CHIBOUB, M.AUBAGUE, M.HASSANI),

_____ **DECIDE--** _____

- Article 1** De recruter un agent contractuel de catégorie A relevant de la filière médico-sociale, cadre d'emplois des puéricultrices, en vue d'exercer les fonctions de Responsable du centre municipal de PMI, pour une durée de 3 ans.
- Article 2** De rémunérer cet agent au 3^{ème} échelon du grade de puéricultrice de classe normale (indice brut 444, indice majoré 390). Par ailleurs, il bénéficiera des augmentations générales de traitement des fonctionnaires ainsi que du régime indemnitaire applicable aux puéricultrices. L'agent cotisera au régime de l'IRCANTEC.
- Article 3** D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat par lequel l'agent est engagé ainsi que tout avenant s'y rapportant.

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délibération du Conseil Municipal

SEANCE du 24 novembre 2016

OBJET MIS EN DELIBERATION

N° 2016-114

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMBRE DE MEMBRES
COMPOSANT LE CONSEIL
MUNICIPAL..... 35

Présents..... 25
Représentés..... 9
Absent..... 1

Le 24 novembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 10 novembre 2016.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORE, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI-LALOUPO, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER, Mme LOEMBE.

Membres représentés :

Mme ZOUGMI par Mme POISAT
Mme BENBELKACEM par M.BANBUCK
M. GIRIER par Mme EL MALKI
M. LAURENT par M.NICOLLE
M. VOT par Mme BASSEZ
Mme LATEB par E.PIARD
M. GUILLAUD-BATAILLE par I.TRAORE
Mme AMOURA par B.CHAPPELLIER
M. LOISON-ROBERT par R.ALESSANDRINI

Membre absent :

M.POIRSON

Secrétaire de séance :
Mme BOYAU

OBJET MIS EN DELIBERATION :

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Marc NICOLLE expose au conseil,

Il vous est proposé ce jour une modification du tableau des effectifs afin de permettre d'effectuer les recrutements sur les grades correspondants aux personnes recrutées. Pour ce faire, il convient de procéder à des transformations de postes existants.

Il s'agit de transformer :

- 1 poste d'animateur en 1 poste d'assistant socio-éducatif
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale en 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur en 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur en 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Je vous demande de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

_____ LE CONSEIL _____

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marc NICOLLE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°92-843 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n°97-701 du 31 mai 1997 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particuliers des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particuliers des infirmiers de soins généraux ;

Vu le décret n° 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ;

Vu le Décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale concernée et 2 ne prenant pas part au vote (M. HASSANI, Mme CHIBOUB),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

_____ DECIDE _____

Article 1 D'approuver la modification du tableau des effectifs selon les modalités définies aux articles suivants.

Article 2 De créer les postes suivants :

- 1 poste d'assistant socio-éducatif
- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Article 3 De supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe normale
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 postes de rédacteur

Fait et délibéré en les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Jean-Marc NICOLLE
Le Maire

